

Chers parents,

L'école, comme tous les milieux de vie où se côtoient beaucoup de personnes, est un lieu propice à la transmission de maladies infectieuses.

Vous êtes tenus de déclarer à la direction de l'école les maladies transmissibles reprises ci-dessous.

Voici les trois urgences sanitaires qui doivent nous être communiquées dans les 24h.

Urgences sanitaires :

- la diphtérie
- la poliomyélite
- les méningites

En ce qui concerne la méningite à méningocoques, il est impératif que nous soyons immédiatement avertis du cas, afin de pouvoir prendre les mesures prophylactiques.

Autres maladies à déclarer :

- la coqueluche
- les gastro-entérites infectieuses tels que fièvre typhoïde ou paratyphoïde, dysenterie bacillaire et salmonellose
- les hépatites A, B ou C
- la rougeole, la rubéole, les oreillons
- les infections à streptocoques bêta hémolytiques de type A, tel que la scarlatine
- la tuberculose
- la gale
- l'impétigo
- la pédiculose, les teignes du cuir chevelu et de la peau
- le molluscum contagiosum
- la varicelle, le zona

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, veuillez recevoir chers parents, nos salutations distinguées.

Les médecins scolaires